

61 PARIS NATION HOTEL

Société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros
Siège Social : 34 Boulevard des Italiens
75009 Paris
538 013 210 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente juin,
à neuf heures trente,

La société RISPA, société par actions simplifiée au capital de 8.205.928 euros, ayant son siège social situé au 34 Boulevard des Italiens - 75009 Paris, identifiée sous le numéro unique 812 773 570 RCS Paris (l'"**Associé Unique**") représentée par Eternam, société par actions simplifiée au capital de 250.040 euros, dont le siège social est sis 50 boulevard Haussmann - 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique 538 184 128 RCS Paris, elle-même représentée par Léonard Cadier, dûment habilitée aux fins des présentes,

agissant en qualité d'associé unique détenant la totalité des actions composant le capital de la société 61 PARIS NATION HOTEL (la « **Société** »),

La société RISPA, représentée par Léonard Cadier, préside la séance en sa qualité de Président de la Société,

Le représentant de la société LEX AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance ou reçu copie des documents suivants :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de rigueur.

Puis, l'Associé Unique prend les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Approbation des comptes dudit exercice. Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes.
- Affectation du résultat ;
- Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Il prend acte de ce qu'aucune somme n'a été comptabilisée au titre des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos 31 décembre 2024.

L'Associé Unique donne quitus au Président et au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à <336.550> euros comme suit :

- Au poste « report à nouveau », à concurrence de<336.550> euros
- Total égal au montant du résultat.....<336.550> euros

Compte tenu de cette affectation, le poste « report à nouveau » est porté de <2.147.500> euros à <2.484.050> euros.

Le montant des capitaux propres après cette affectation, s'élève à <921.848> €.

L'Associé Unique prend acte qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que :

- les capitaux propres de la Société ne sont toujours pas reconstitués à un montant au moins égal à la moitié du capital social ;
- la Société est tenue de reconstituer ses capitaux propres au moins à la moitié du capital avant le 31 décembre 2026 et qu'elle devra se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce modifiées par la Loi

du 11 mars 2023 qui prévoient une nouvelle obligation pour les associés au terme des deux ans, si les capitaux propres n'ont pas été reconstitués au moins à hauteur de la moitié du capital, d'apurer les pertes par une réduction du capital social jusqu'à un montant minimum fixé à 1% du total du bilan de la Société constaté lors de la dernière clôture d'exercice en application de l'article R. 225-166-1 du Code de commerce. A défaut, tout tiers pourra demander au Tribunal de Commerce de prononcer la dissolution anticipée de la Société. Dans tous les cas, le Tribunal pourra accorder à la société un délai maximal de six mois pour régulariser la situation.

L'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, prend acte que la convention suivante entrant dans le champ de l'article L. 227-10 du Code de commerce a été conclue par la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Nature et objet** : Convention d'assistance à la gestion de l'hôtel 61 Paris Nation, sis 61 rue de la Voûte dans le 12e arrondissement de Paris.
- **Date de signature** : 19 juin 2024
- **Personnes concernées** :
 - **SAS 61 Paris Nation Hôtel** qui est une filiale détenue à 100% par RISPA SAS, dont Eternam est président,
 - **Atypio Gestion** qui est une filiale détenue à 100% par Atypio
 - Le FPCI Alcyon est (i) actionnaire minoritaire de la société Atypio et (ii) est représenté par sa société de gestion Eternam
 - Eternam est donc (i) président de RISPA et (ii) société de gestion du FPCI Alcyon
- **Modalités essentielles (durée, montant, conditions financières, etc.)** :
 - **Durée** : 18 mois, renouvelable par périodes successives de 1 an / contrat pouvant être rompu sans indemnité en cas de cession de l'hôtel
 - **Rémunération** : 5% du CA HT de l'hôtel // 1% HT du montant des travaux réalisés

Caractère courant ou non courant, s'il est précisé : non précisé mais nous préférons malgré tout la mentionner au titre de l'article L. 227-10 du Code de commerce compte tenu des liens d'actionnariat indirects avec Atypio Gestion.

*

*

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique et le Président.

DocuSigned by:
Léonard Cadier
3B0EB6BBA3E0418...

Président et Associé Unique
La société RISPA
Représentée par Eternam
Elle-même représentée par Léonard
Cadier



61 PARIS NATION HOTEL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 Euros

**Siège Social : 34, Boulevard des Italiens
75009 PARIS**

RCS PARIS 538 013 210

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

* * * *

A l'associé unique de la société 61 PARIS NATION HOTEL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 61 PARIS NATION HOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Certifiés conformes à l'original

DocuSigned by:
Léonard Cadier
3B0E0BBA3E0410...



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges figurant au bilan ont été évaluées conformément aux modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Notre appréciation des provisions est fondée en particulier sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.

Le fonds de commerce fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour la réalisation de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 13 juin 2025.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 13 juin 2025

LEX AUDIT

A blue ink signature, appearing to read "J. Monnet", is written over a stylized blue line graphic that forms a triangle.

Julien MONNET
Commissaire aux Comptes



ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 724	17 724		
	Fonds commercial (1)	3 411 750		3 411 750	3 411 750
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	546	654	1 054
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	550 000		550 000	550 000
	Constructions	3 629 030	1 864 361	1 764 669	1 882 723
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	82 753	76 598	6 156	4 235
	Autres immobilisations corporelles	1 836 638	1 646 895	189 744	206 868
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	762		762	762
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		9 529 859	3 606 124	5 923 735	6 057 393
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 325		4 325	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				5 855
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 069		2 069	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				85 236
	Autres créances	139 451		139 451	40 092
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	45 925		45 925	42 269
	Charges constatées d'avance	2 494		2 494	416
	TOTAL (III)	194 263		194 263	173 867
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 724 122	3 606 124	6 117 998	6 231 260

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 500 000	1 500 000
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 147 500)	(2 255 695)
	Résultat de l'exercice	(336 550)	108 195
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	62 203	70 203
	Total des capitaux propres	(921 848)	(577 298)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	66 697	66 697
	Total des provisions	66 697	66 697
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 573 295 4 678 335	2 083 671 4 175 889
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	414 668 235 344	211 046 178 830
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	71 507	17 209 75 216
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	6 973 149	6 741 861
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 117 998	6 231 260
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(336 550,29)	108 194,72
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 774 923	1 215 890
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CGP	10 262	81 751
	(3) Dont emprunts participatifs		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LEX AUDIT
6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20
SAS au capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 041 936

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				133 264
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 579 339		1 579 339	1 870 339
	Montant net du chiffre d'affaires	1 579 339		1 579 339	2 003 603
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			10 291	667
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				2 000
	Autres produits			2 538	12
Total des produits d'exploitation (1)				1 592 168	2 006 282
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			11 290	89 682
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			37 842	20 315
	Variation de stock			1 531	622
	Autres achats et charges externes			753 379	747 205
	Impôts, taxes et versements assimilés			31 773	27 898
	Salaires et traitements			436 728	472 714
	Charges sociales du personnel			129 059	125 421
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			158 032	186 200
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			91 595	2 782
Total des charges d'exploitation (2)				1 651 228	1 672 840
RESULTAT D'EXPLOITATION				(59 060)	333 442

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(59 060)	333 442
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 979
	Total des produits financiers		3 979
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	285 162	239 030
	Total des charges financières	285 162	239 030
RESULTAT FINANCIER		(285 162)	(235 051)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(344 222)	98 391
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	8 000	8 000
	Total des produits exceptionnels	8 000	8 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	328	(1 804)
	Total des charges exceptionnelles	328	(1 804)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 672	9 804
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 600 168	2 018 261
TOTAL DES CHARGES		1 936 718	1 910 066
RESULTAT DE L'EXERCICE		(336 550)	108 195

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées	COMMISSAIRE AUX COMPTES LEX / AUDIT 6, rue de Thann - 75017 PARIS Tél : 01 43 80 20 20 S.A. au capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 041 836	
--	--	--

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016- 07 de l'ANC et des règlements ultérieurs qui l'ont modifié.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 117 998** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 600 168** euros et un total **charges** de **1 936 718** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-336 550** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

LEX/AUDIT

6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20
Société au capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 041 936

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et Méthodes Comptables

Intégration fiscale

La SAS RISPA et la SAS 61 PARIS NATION BASTILLE ont adopté le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés à compter du 01er Janvier 2016

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 430 675					3 430 675
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 430 675					3 430 675
CORPORELLES	Terrains	550 000					550 000
	Constructions sur sol propre	3 538 388					3 538 388
	sur sol d'autrui	85 993					85 993
	instal. agencet aménagement			4 650			4 650
	Instal technique, matériel outillage industriels	79 723		3 031			82 753
	Instal., agencement, aménagement divers	1 642 075		12 020			1 654 095
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	177 870		4 673			182 543
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 074 048		24 374			6 098 422
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	762					762
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	762					762
TOTAL		9 505 485		24 374			9 529 859

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	17 870	400		18 270
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 870	400		18 270
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 655 665	122 542		1 778 207
	sur sol d'autrui	85 993			85 993
	instal. agencement aménagement		161		161
	Instal technique, matériel outillage industriels	75 488	1 110		76 598
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 437 899	31 652		1 469 551
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	175 178	2 166		177 344
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 430 222	157 632		3 587 854
TOTAL		3 448 092	158 032		3 606 124

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LEX/AUDIT
6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20
SAS au capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 041 236

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	53 330	53 330	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	86 120	86 120	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 494	2 494	
TOTAL DES CREANCES		141 945	141 945	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	10 262	10 262		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 563 033	458 707	1 104 326	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	245 984	152 084	93 900	
	Fournisseurs et comptes rattachés	414 668	414 668		
	Personnel et comptes rattachés	33 283	33 283		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 943	33 943		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 012	4 012		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	164 106	164 106		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	4 432 351	4 432 351		
	Autres dettes	71 507	71 507		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		6 973 149	5 774 923	1 198 226	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		586 279			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		366 257
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 116
INT COURUS S/EMPRUNTS	3 116	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		160 498
FRS FACTURES NON PARVENUES	160 498	
Dettes fiscales et sociales		202 644
PROVISION CONGES PAYES	28 068	
INTERESSEMENT RESTANT A PAYER	2 444	
CH.SOCIALES S/CONGES PAYES	8 701	
ETAT CHARGES A PAYER	1 186	
TAXE DE SEJOUR	162 245	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES DIVERSES		2 494	2 494
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 494

COMMISAIRES AUX COMPTES

LEX / AUDIT

6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20
SAS au capital de 9 000 € - RCS PARIS 539 641 936

COMMISAIRES AUX COMPTES

LEX/AUDIT

6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20

SARL au capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 04 1874

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	1 500 000				1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 255 695)	108 195			(2 147 500)
Résultat de l'exercice	108 195	(108 195)		(336 550)	(336 550)
Subventions d'investissement	70 203			(8 000)	62 203
Provisions réglementées					
TOTAL	(577 298)			(344 550)	(921 848)

Date de l'assemblée générale 30/09/2024

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (577 298)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (577 298)

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (344 550)





61 PARIS NATION HOTEL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 Euros

**Siège Social : 34, Boulevard des Italiens
75009 PARIS**

RCS PARIS 538 013 210

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

* * * *

A l'associé unique de la société 61 PARIS NATION HOTEL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 61 PARIS NATION HOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Certifiés conformes à l'original

DocuSigned by:
Léonard Cadier
3B0E0BBA3E0410...



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges figurant au bilan ont été évaluées conformément aux modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Notre appréciation des provisions est fondée en particulier sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.

Le fonds de commerce fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour la réalisation de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 13 juin 2025.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 13 juin 2025

LEX AUDIT

A blue ink signature, appearing to read 'J. Monnet', is written over a stylized blue line graphic that forms a triangle.

Julien MONNET
Commissaire aux Comptes



ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 724	17 724		
	Fonds commercial (1)	3 411 750		3 411 750	3 411 750
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	546	654	1 054
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	550 000		550 000	550 000
	Constructions	3 629 030	1 864 361	1 764 669	1 882 723
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	82 753	76 598	6 156	4 235
	Autres immobilisations corporelles	1 836 638	1 646 895	189 744	206 868
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	762		762	762
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		9 529 859	3 606 124	5 923 735	6 057 393
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 325		4 325	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				5 855
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 069		2 069	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				85 236
	Autres créances	139 451		139 451	40 092
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	45 925		45 925	42 269
	Charges constatées d'avance	2 494		2 494	416
	TOTAL (III)	194 263		194 263	173 867
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 724 122	3 606 124	6 117 998	6 231 260

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 500 000	1 500 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 147 500)	(2 255 695)
	Résultat de l'exercice	(336 550)	108 195
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	62 203	70 203
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		(921 848)	(577 298)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	66 697	66 697
	Provisions pour charges		
Total des provisions		66 697	66 697
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 573 295	2 083 671
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 678 335	4 175 889
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414 668	211 046
	Dettes fiscales et sociales	235 344	178 830
	DETTES DIVERSES		
Produits constatés d'avance (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17 209
	Autres dettes	71 507	75 216
Total des dettes		6 973 149	6 741 861
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		6 117 998	6 231 260
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(336 550,29)	108 194,72
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		5 774 923	1 215 890
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CGP		10 262	81 751
(3) Dont emprunts participatifs			

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LEX AUDIT
6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20
SAS au capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 041 936

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				133 264
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 579 339		1 579 339	1 870 339
	Montant net du chiffre d'affaires	1 579 339		1 579 339	2 003 603
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			10 291	667
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				2 000
	Autres produits			2 538	12
Total des produits d'exploitation (1)				1 592 168	2 006 282
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock			11 290	89 682
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			37 842	20 315
				1 531	622
	Autres achats et charges externes			753 379	747 205
	Impôts, taxes et versements assimilés			31 773	27 898
	Salaires et traitements			436 728	472 714
	Charges sociales du personnel			129 059	125 421
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			158 032	186 200
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			91 595	2 782
Total des charges d'exploitation (2)				1 651 228	1 672 840
RESULTAT D'EXPLOITATION				(59 060)	333 442

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(59 060)	333 442
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 979
	Total des produits financiers		3 979
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	285 162	239 030
	Total des charges financières	285 162	239 030
RESULTAT FINANCIER		(285 162)	(235 051)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(344 222)	98 391
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	8 000	8 000
	Total des produits exceptionnels	8 000	8 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	328	(1 804)
	Total des charges exceptionnelles	328	(1 804)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 672	9 804
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		1 600 168 1 936 718	2 018 261 1 910 066
RESULTAT DE L'EXERCICE		(336 550)	108 195

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées	COMMISSAIRE AUX COMPTES LEX/AUDIT 6, rue de Thann - 75017 PARIS Tél : 01 43 80 20 20 S.A. au capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 041 036	
--	--	--

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016- 07 de l'ANC et des règlements ultérieurs qui l'ont modifié.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 117 998** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 600 168** euros et un total **charges** de **1 936 718** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-336 550** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

LEX/AUDIT

6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20
Sous capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 041 936

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et Méthodes Comptables

Intégration fiscale

La SAS RISPA et la SAS 61 PARIS NATION BASTILLE ont adopté le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés à compter du 01er Janvier 2016

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 430 675					3 430 675
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 430 675					3 430 675
CORPORELLES	Terrains	550 000					550 000
	Constructions sur sol propre	3 538 388					3 538 388
	sur sol d'autrui	85 993					85 993
	instal. agencet aménagement			4 650			4 650
	Instal technique, matériel outillage industriels	79 723		3 031			82 753
	Instal., agencement, aménagement divers	1 642 075		12 020			1 654 095
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	177 870		4 673			182 543
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 074 048		24 374			6 098 422
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	762					762
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	762					762
TOTAL		9 505 485		24 374			9 529 859

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	17 870	400		18 270
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 870	400		18 270
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 655 665	122 542		1 778 207
	sur sol d'autrui	85 993			85 993
	instal. agencement aménagement		161		161
	Instal technique, matériel outillage industriels	75 488	1 110		76 598
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 437 899	31 652		1 469 551
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	175 178	2 166		177 344
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 430 222	157 632		3 587 854
TOTAL		3 448 092	158 032		3 606 124

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	53 330	53 330	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	86 120	86 120	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 494	2 494	
	TOTAL DES CREANCES	141 945	141 945	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	10 262	10 262		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 563 033	458 707	1 104 326	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	245 984	152 084	93 900	
	Fournisseurs et comptes rattachés	414 668	414 668		
	Personnel et comptes rattachés	33 283	33 283		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 943	33 943		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 012	4 012		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	164 106	164 106		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	4 432 351	4 432 351		
	Autres dettes	71 507	71 507		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	6 973 149	5 774 923	1 198 226	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		586 279			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		366 257
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 116
INT COURUS S/EMPRUNTS	3 116	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		160 498
FRS FACTURES NON PARVENUES	160 498	
Dettes fiscales et sociales		202 644
PROVISION CONGES PAYES	28 068	
INTERESSEMENT RESTANT A PAYER	2 444	
CH.SOCIALES S/CONGES PAYES	8 701	
ETAT CHARGES A PAYER	1 186	
TAXE DE SEJOUR	162 245	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES DIVERSES		2 494	2 494
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 494

COMMISAIRES AUX COMPTES

LEX/AUDIT

6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20
SAS au capital de 9 000 € - RCS PARIS 539 641 936

COMMISAIRES AUX COMPTES

LEX/AUDIT

6, rue de Thann - 75017 PARIS
Tél : 01 43 80 20 20

Sau capital de 9 000 € - RCS PARIS 532 04 1834

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	1 500 000				1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 255 695)	108 195			(2 147 500)
Résultat de l'exercice	108 195	(108 195)		(336 550)	(336 550)
Subventions d'investissement	70 203			(8 000)	62 203
Provisions réglementées					
TOTAL	(577 298)			(344 550)	(921 848)

Date de l'assemblée générale 30/09/2024

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (577 298)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (577 298)

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (344 550)

